

Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



SOUSCRIPTEUR

Raison sociale : Sté LGS VTC REP PAR

Nom et prénom du représentant légal : LEBECQ XAVIER

Adresse: 1 RUE DE LA FONTAINE RUEIL

Code postal : 60300 Ville : SENLIS

Téléphone: 0660972372 Email: xavier.lebecq@icloud.com

<u>VÉHI</u>CULE ASSURÉ

Marque : **TESLA**Date de 1ère mise en circulation : **18-11-2022**

Modèle : MODEL YDate d'acquisition : 18-11-2022Désignation : STANDARDLieu de garage : 60300 SENLISImmatriculation : GK-838-PHValeur à neuf : 49 990 €Groupe - classe SRA : 36 PNombre de places : 5

Véhicule leasing : NON Activité : VTC y compris colis maxi 15% du CA

CONDUCTEUR DÉSIGNÉ N°1

Nom : LEBECQ Prénom : XAVIER

Ancienneté profession : 5 ans et plus

Date de naissance : **03-05-1984** Date de permis : **07-05-2002**

ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCES DANS LES 36 DERNIERS MOIS

Antécédents d'assurance dans la profession jusqu'à ce jour : 3 ans et plus

Coefficient bonus/malus: 0,66

SINISTRES DECLARÉS AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

Sinistres corporel responsable : 1 (le 10-01-2022) Sinistres corporel non responsable : 0

Sinistres matériel responsable : 0 Sinistres matériel non responsable : 3 (le 25-01-2021 et le

29-03-2021 et le 18-06-2022)

Sinistres vol et incendie : **0** Sinistres bris de glace : **0**

Sinistres stationnement : 0

Nombre Total de sinistres déclarés au cours des 36 derniers mois : 4

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »





Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



GARANTIES – FORMULE TOUS RISQUES	FRANCHISES	PLAFONDS
Responsabilité civile	Sans	Dommages corporels : illimités Dommages matériels : 5 000 000 € (dont 1 500 000 € pour les dommages résultant d'un incendie ou d'une explosion) Dommages immatériels consécutifs : 1 500 000 € (dont 500 000 € pour les dommages résultant d'atteinte à l'environnement)
Responsabilité Civile Professionnelle	Sans	Dommages corporels : illimités Dommages matériels : 5 000 000 € (dont 1 500 000 € pour les dommages résultant d'un incendie ou d'une explosion) Dommages immatériels consécutifs : 1 500 000 € (dont 500 000 € pour les dommages résultant d'atteinte à l'environnement Faute inexcusable de l'employeur : 1 500 000 €)
Défense pénale recours suite accident		13500 € HT par sinistre Franchise Seuil d'intervention 300 € HT
Protection du Conducteur	AIPP 10%	Engagement maximum 250 000 € (Décès 30 000 €)
Evènements climatiques (y compris Tempête)	1665 €	Valeur à dire d'expert
Incendie	1665 €	Valeur à dire d'expert
Emeutes et mouvements populaires	1665 €	Valeur à dire d'expert
Vol	1665 €	Valeur à dire d'expert
Attentats et Actes de terrorisme	1665 €	Valeur à dire d'expert
Catastrophes naturelles	Franchise selon réglementation en vigueur	Valeur à dire d'expert
Catastrophes technologiques	Sans	Valeur à dire d'expert
Indemnisation valeur d'achat 12 mois	Franchise en fonction de la classe du véhicule	
Dommages tous accidents	1665 €	Valeur à dire d'expert

OPTIONS DE GARANTIES	FRANCHISES	PLAFONDS
Protection du Conducteur renforcée	AIPP 5%	Engagement maximum 500 000 € (Décès 60 000 €)
Bris de glaces Niveau 2	200 €	Valeur de remplacement
Immobilisation ou véhicule relais	Si véhicule de location franchise relative 2 jours Si indemnisation de la perte financière Franchise absolue 2 jours	75€ par jour Véhicule réparable : 14 jours Véhicule non réparable : 21 jours Vols exclus
Valeur d'achat 12 mois		

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



Assistance

COTISATION

Le montant de votre cotisation annuelle s'élève à 3 769,98 € HT soit **4662 € TTC** (dont 5,90 € de contribution attentat et hors coûts de contrat de votre courtier) compte tenu d'un coefficient bonus-malus de **0,66**.

Vous avez choisi un règlement mensuel par prélèvement automatique sur le compte de

SAS LGS VTC

FR76 30004013330001029828477

Vous serez prélevé le 5 de chaque mois. Le fractionnement est une facilité de paiement accordé par le Groupe Zéphir

Votre échéance annuelle est le 12/01.

Le montant des coûts de contrat annuels de votre courtier s'élève à 120 € (non remboursables en cas de résiliation)

Votre cotisation au comptant du 12/01/2024 au 12/02/2024 s'élève à 314.18 € HT soit 404 € TTC.

Dont catastrophes naturelles : 0,67 € HT soit 0,67 € TTC.

Dont taxe attentat : 5,90 € TTC.

Dont coûts de contrat de votre courtier : 10 €.

CLAUSES PARTICULIÈRES APPLICABLES

- USAGE

Usage VTC

Le véhicule est à usage de Véhicule de Transport avec Chauffeur (VTC) conformément à la législation en vigueur notamment à la loi du 1er octobre 2014- 1104 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeur.

- PROTECTION VOL

La garantie est acquise sous réserve que le véhicule assuré soit équipé des protections vol ci-dessous :

Tous les véhicules :

La garantie contre le risque de vol, prévue par le contrat, n'est pleinement accordée que si le véhicule est muni d'un système antivol de blocage de la direction par simple tour de clef et d'une clef codée.

Pour les véhicules de classe SRA (Sécurité et Réparation Automobile) de A à R :

En complément de cette protection exigée sur tout véhicule, deux moyens de protection supplémentaires sont exigés pour les véhicules telles qu'indiqués aux Conditions Particulières :26

- marquage du numéro d'immatriculation ou du numéro de série sur chacune des vitres du véhicule ; le marquage doit être effectué par une société agréée en préfecture et le véhicule enregistré comme tel dans le fichier des véhicules marqués, tenu par ARGOS*.
- et, soit **l'installation d'un système de protection contre le vol**, de 1ère ou 2ème monte, agréé S.R.A. (Sécurité et Réparation Automobiles) en plus du blocage de la direction par simple tour de clef, soit un système de détection par satellite permettant le suivi du véhicule à distance, avec l'abonnement à la société de détection en cours de validité.

Pour les véhicules de classe SRA (Sécurité et Réparation Automobile) de S à Z et/ou dont le prix d'achat est supérieur à 60 000 € :

En complément de cette protection exigée sur tout véhicule, trois moyens de protection supplémentaires sont exigés pour les véhicules, telles qu'indiqués aux Conditions Particulières :

- marquage du numéro d'immatriculation ou du numéro de série sur chacune des vitres du véhicule ; le marquage doit être effectué par une société agréée en préfecture et le véhicule enregistré comme tel dans le fichier des véhicules marqués, tenu par ARGOS*.
- installation d'un système de protection contre le vol, de 1ère ou 2ème monte, agréé S.R.A. (Sécurité et Réparation Automobiles) en plus du blocage de la direction par simple tour de clef,
- système de détection par satellite permettant le suivi du véhicule à distance, avec l'abonnement à la société de détection en cours de validité.

Il incombe au Souscripteur de justifier, en cas de vol, de la réalité des protections prévues ci-dessus, et de leur utilisation.

ARGOS : organisme à but non lucratif créé par les sociétés d'assurances françaises

Son objet est la recherche, l'identification et la récupération des véhicules et autres biens déclarés volés en vue d'une indemnisation.

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



L'ARGOS travaille exclusivement pour le compte des Sociétés d'Assurances adhérentes.

EN L'ABSENCE D'UTILISATION DE CES PROTECTIONS, il est précisé que l'indemnité due en cas de vol serait réduite de de 30%, c'est-à-dire qu'elle serait égale à 70 % de celle qui aurait été due en cas d'existence desdites protections. Les présentes dispositions ne sauraient déroger aux exclusions prévues aux conditions générales.

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Cbt EAST ASSUR 38 AVENUE CLEMENCEAU 68100 MULHOUSE France 0182832222 gestion@eastassur.fr Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



- FRANCHISE PRET DE VEHICULE

Si au moment du sinistre, le conducteur n'est pas le conducteur désigné au contrat, il sera appliqué :

Franchise prêt de volant 2 500 € (cumulative avec les autres franchises Dommages prévues au contrat volant (sauf si le conducteur est le conjoint / concubin / pacsé ou préposé du souscripteur))

Franchise conducteur novice (Moins de 3 ans de permis et/ou Absence d'antécédents d'assurance sur les 24 derniers mois) (y compris si le conducteur est le conjoint / concubin / pacsé et préposé du souscripteur) : 2 500 €(cumulative à la franchise prêt de volant et autres franchises Dommages prévues au contrat)

CLAUSES CNIL

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vous êtes informé que les données personnelles figurant le présent document sont collectées par l'intermédiaire de Société Générale, pour le compte de Wakam en tant que responsable de traitement.

- Cadre et Finalités des traitements

Ces données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec l'exécution de votre contrat d'assurance.

Elles sont nécessaires, ainsi que celles recueillies ultérieurement au cours de la relation avec Wakam, à la souscription et à la gestion du contrat d'assurances ainsi que de la gestion des sinistres en découlant.

Conformément à ses obligations légales, Wakam met en œuvre des traitements de vos données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'une part en vertu desquels il doit conserver vos données durant cinq années, à compter de la résiliation de votre contrat, conformément aux dispositions de l'article L 561-12 du code monétaire et financier notamment.

Wakam collecte des données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit en cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion du contentieux.

Wakam met également en œuvre des traitements de lutte contre la fraude : afin d'éviter la prise en charge de demandes injustifiées, il est de l'intérêt de La Parisienne Assurances que les tentatives de fraude puissent être détectées aux risques d'engager des poursuites le cas échéant.

Wakam ne commercialisent pas, de quelque manière que ce soit, les données vous concernant et ne s'en servent pas en vue de procéder à des opérations de démarchages.

Wakam ne conserve pas vos données au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées et/ou conformément aux prescriptions légales applicables en la matière.

Cadre et Finalités des traitements

Ces données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec votre contrat d'assurance :

- Gestion des contrats ;
- Gestion des réclamations ;
- Lutte contre la fraude à l'assurance ;
- Contrôle et surveillance du risque ;
- Exécution des garanties du contrat (y compris gestion de sinistres) ;
- Exercice des recours et gestion des contentieux ;
- Elaboration des statistiques et études actuarielles.

Vous êtes informé que les destinataires des données vous concernant sont Wakam ainsi que les intermédiaires, réassureurs et organismes professionnels habilités, leurs prestataires et sous-traitants.

Wakam est légalement tenue de vérifier que les données fournies sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. A ce titre Wakam peut solliciter le souscripteur pour vérifier ses données ou demander des informations complémentaires.

Vous êtes informé qu'en cas de résiliation du contrat notamment le contenu du Relevé d'Informations qui vous sera délivré conformément à la loi et où figure votre identité ainsi que celle des éventuels conducteurs désignés au contrat, sera communiqué à un fichier central professionnel géré par l'Association pour la gestion des Informations sur le risque Automobile : A.G.I.R.A, 1 rue Jules Lefebvre - 75431 Paris Cedex 09.

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



CLAUSES CNIL (SUITE)

- Traitements en dehors de l'EEE

Certains de ces traitements sont susceptibles d'être effectués par des prestataires installés en dehors de l'Espace Economique Européen : en Tunisie. Ces transferts sont encadrés des mesures appropriées assurant la sécurité des données : Clauses Contractuelles Types.

- Mesures de sécurité

Wakam s'engage à assurer la sécurité de vos données en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques conformes aux règles de l'art et aux normes qui leurs sont imposées.

- Vos droits

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation des traitements y afférents.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Wakam peut ne pas faire droit à cette demande, en tout ou partie, dès lors que celle-ci s'avère incompatible avec son obligation de conservation et/ou de traitement de vos données en vertu d'une disposition légale ou justifiée par l'exécution d'obligations précontractuelles et/ou contractuelles.

Pour exercer tout ou partie de ces droits, le souscripteur peut, sous réserve de la production d'une pièce d'identité en cours de validité, contacter le Délégué à la Protection des données en écrivant à : dpo@wakam.com

Pour toute réclamation ou information complémentaire vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr) en écrivant à l'adresse suivante :

CNIL

3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07

DUREE DU CONTRAT

Votre contrat sera renouvelé tous les ans par tacite reconduction sauf dénonciation d'une des parties moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'échéance du contrat.

Les autres cas sont stipulés aux Conditions Générales.

Vous avez également la possibilité d'user de votre droit de renonciation au contrat dans les 14 jours suivant sa conclusion sauf si vous demander expressément son application pour quelque raison que ce soit.

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



DECLARATIONS

J'ai été informé de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avoir pris le temps de la réflexion avant d'y répondre et reconnais être informé des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

- Le souscripteur et les conducteurs désignés disposent-ils d'un permis de conduire français ou Européen en cours de validité donnant droit à son titulaire de conduire un véhicule ? **OUI**.
- Le souscripteur est'il titulaire d'une licence ou d'une carte professionnelle ? OUI.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une résiliation par un assureur au cours des 5 dernières années pour non-paiement de prime ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une résiliation par un assureur au cours des 5 dernières années pour sinistre, fausse déclaration ou pour un autre motif ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une nullité de contrat au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une suspension ou annulation de permis de conduire auto ou moto au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une condamnation pour conduite, d'une auto ou moto, en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiant au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une condamnation pour délit de fuite au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 3 sinistres matériel responsables ou non responsables ? **OUI**
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 1 sinistre corporel responsable ou non responsable ? **NON**
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre bris de glace ? NON
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre stationnement ? **NON**

- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre vol ou incendie ? **NON**

- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 4 sinistres quel qu'en soit la nature ? **NON**

Je certifie que toutes les réponses et déclarations faites dans le présent document pour permettre à l'assureur de se faire une juste appréciation du risque sont sincères et à ma connaissance exactes.

Pendant la durée de vie du contrat, vous devrez nous déclarer toutes modifications à l'une des situations ci-dessus.

Toute rectification, rature, surcharge du présent contrat est inopposable à l'assureur.

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- Le document d'informations et de conseils préalables à la conclusion du contrat d'assurance
- Le **document d'information** sur le produit d'assurance Zéphir Taxi VTC
- Les présentes dispositions particulières (page 1 à 10)
- Ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :
 - Les Dispositions Générales réf ZVTC/CG/1119

Le souscripteur reconnait avoir pris connaissance des **Dispositions Générales réf. ZVTC/CG/1119** qui lui ont été remises préalablement à la souscription du contrat et les accepter et avoir pris connaissance des facultés de renonciation en cas de démarchage ou de souscription à distance qui y sont indiquées.

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Assureur

5 STAT 54.8/C Edité le 12-01-2024 à 11:45



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



DECLARATIONS (SUITE)

Il est précisé que :

- Les présentes garanties sont souscrites auprès de la compagnie d'assurance WAKAM, 120-122, rue Réaumur TSA 60235 75083 Paris Cedex 02, SIREN 562 117 085 Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 PARIS CEDEX 09 sous le n° AU10376633Z.
- Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par AWP France SAS (dénomination commerciale Mondial Assistance) Siège social : 7, rue Dora Maar 93400 SAINT-OUEN SAS au capital de 7 584 076,86 € Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 PARIS CEDEX 09 sous le n° 922594. Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des impôts
- Il est précisé que les changements de garanties hors échéance, ne sont pas acceptés sauf en cas de modification du risque (changement de véhicule, usage, adresse, conducteur...).

Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des impôts

N° ORIAS : 07 004 801 - Site web : www.orias.fr - Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09

Liste des pièces à nous transmettre

- Votre carte professionnelle
- La photocopie recto verso de votre permis de conduire européen en cours de validité
- L'original de votre relevé d'information datant de moins de 2 mois et couvrant ses 36 derniers mois d'assurance
- La photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule
- La copie du KBIS si le souscripteur est une SASU ou EURL

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Assureur

5 STAT 54.8/C *Edité le 12-01-2024 à 11:45*



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre des services et produits que Wakam et ses partenaires vous fournissent, vous êtes amenés à communiquer des données personnelles vous concernant, telles que : Données relatives à votre identité (nom, prénoms, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail...); Données relatives au titulaire de la police d'assurance (numéro de police d'assurance, numéro de compte bancaire, données de carte de paiement, facturation, historique de paiement...); Données relatives aux réclamations (numéro de réclamation, date et motif de la perte, historique des appels, détails de la perte, numéro de référence de la police et documents supports...); Données sur l'appareil couvert (marque, modèle, numéro de série, numéro d'immatriculation, numéro d'identification, date d'achat...); Données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté; Données personnelles dites « sensibles », telles que des données de santé.

Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de vous fournir des produits ou services spécifiques si vous ne nous fournissez pas certaines données personnelles.

Ces données personnelles peuvent être utilisées pour les finalités suivantes : La gestion de votre contrat et police d'assurance, l'exécution des garanties du contrat (y compris la gestion de sinistres) et la gestion des réclamations et des contentieux, ces traitements étant nécessaires à l'exécution le votre contrat ; Le contrôle et la surveillance des risques, cela nous permettant de prévenir les activités frauduleuses et d'assurer le recouvrement des sommes dues et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ; L'élaboration de statistiques et d'études actuarielles, cela nous permettant d'améliorer les offres et services proposés et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ; La lutte contre la fraude à l'assurance et la lutte contre le blanchiment d'argent afin de nous conformer à nos obligations légales.

Ces données personnelles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la fourniture du service et à l'exécution du contrat, selon notre politique de conservation des données, ou selon les dispositions légales applicables.

Divulgation de vos données personnelles

Vos données personnelles peuvent être divulguées aux tiers suivants : Aux sociétés de notre groupe telles que notre maison mère et les sociétés qui lui sont affiliées ; A nos prestataires de services et sous-traitants, pour les besoins de la gestion et l'exécution de votre contrat ; A d'autres compagnies d'assurance (intermédiaires, réassureurs) ; Aux autorités publiques, afin de prévenir ou détecter la fraude ou toute autre activité criminelle et afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires.

Transferts internationaux de vos données personnelles

Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles en dehors de l'Union Européenne, notamment dans des pays n'étant pas considérés comme fournissant un niveau de protection suffisant selon la Commission européenne. Afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat, ces transferts seront encadrés par les clauses contractuelles types établies par la Commission européenne, ou par d'autres garanties appropriées conformément à la règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Nous contacter

Pour toute question, renseignement, ou pour exercer vos droits relatifs à vos données personnelles, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, Wakam - ou par courriel : dpo@wakam.com.

Vos droits

Conformément à la réglementation relative à la protection des données en vigueur, vous disposez de droits, notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi que du droit de donner des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, si vous estimez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la réglementation relative à la protection des données en vigueur, à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, à l'adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Cbt EAST ASSUR
38 AVENUE CLEMENCEAU
68100 MULHOUSE
France
0182832222
gestion@eastassur.fr
Orias N° 19005723 www.orias.fr



DISPOSITIONS PARTICULIERES N°VTC018812 A LA POLICE AU10376633Z A EFFET DU 12-01-2024 A 11H57

ZÉPHIR TAXI - VTC



Réclamation :

Un dispositif spécifique est mis en place pour garantir un traitement efficace, égal et harmonisé des réclamations. Toutes les personnes envers lesquelles nous sommes tenus d'obligations contractuelles peuvent y recourir : assurés, assurés pour compte ou bénéficiaires, anciens assurés, (...).

- En cas de mécontentement lié à la gestion de votre contrat ou de votre sinistre ou de vos prestations, vous pouvez consulter votre interlocuteur habituel par téléphone ou en prenant rendez-vous.

 Si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à lui adresser votre réclamation par écrit ou au nom du service dédié de traitement des réclamations du Courtier. Votre interlocuteur pourra également transmettre votre demande au service dédié de traitement des réclamations du Courtier.
- En cas de persistance de votre mécontentement, vous pouvez adresser votre réclamation par courrier à : WAKAM
 Service Réclamations
 120-122, rue Réaumur TSA 60235
 75083 Paris Cedex 02

Nous nous engageons à :

- Accuser réception de votre réclamation dans les dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation écrite, sauf si une réponse a pu vous être apportée dans ce même délai,
- Répondre dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date d'envoi de la première manifestation écrite de votre mécontentement.

Médiation:

En tout état de cause deux (2) mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Assurance.

Il pourra examiner votre demande uniquement si aucune action judiciaire n'a été engagée. Votre saisine doit intervenir dans un délai maximum d'un an à compter de votre réclamation écrite.

Après avoir instruit le dossier avec le concours des parties, le Médiateur de l'Assurance rend un avis motivé dans les trois (3) mois. L'avis ne lie pas les parties.

Il est possible de saisir la Médiation par voie électronique : La Médiation de l'Assurance - Saisir le médiateur (mediation-assurance.org) ou par voie postale à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la Charte de la Médiation de l'Assurance sur le site de l'association « La Médiation de l'Assurance ».

Fait le 12-01-2024,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »